

ASSEMBLEE GENERALE AMR43
Samedi 14 septembre 2018 à 16h00 à VALS PRES LE PUY

Une assemblée générale placée sous le signe
"Commune, territoire de France"

I - Ouverture de la séance à 16h30

► Pierre GENTES remercie de leur présence tous les participants et présente les excuses des personnalités et des maires et élus absents.

► L'an dernier j'ai évoqué l'idée de renforcer notre bureau et notre CA. Il faut préparer l'après prochaines élections municipales (2020)

Nous n'avons pas eu le temps de travailler pour préparer ce renforcement. Faut-il attendre 2020 ou travailler dessus dès 2019? Il faut y travailler dans les 2 ans qui viennent.

► Autres diverses réactions préalables :

Un maire déplore que l'AMRF ait été présente au dernier comité des territoires alors que l'AMF, l'ARF l'ont boycottés

Un maire traite de "Gland d'Or" un ancien maire qui pousse dans la presse les petites communes à se regrouper (article le progrès).

III - Assemblée générale ordinaire (16h30 à 17h15)

III - 1) Rapport d'activité de l'AMR43 en 2017 par Christophe BEDROSSIAN

- 2010 : Loi RCT du 16/12/2010 : réforme des collectivités territoriale : elle instaure la métropole - généralise le regroupement forcé des communes (SDCI : schéma départemental de la coopération intercommunale) - réforme de l'administration territoriale de l'état (suppression des missions de conseil et d'accompagnement de projets de collectivités territoriales).

- Loi MAPTAM de 2014 : avènement de la métropole - dépeçage des départements et absorption des communes

- Loi NOTRe du 7 août 2015 : achève le transfert des compétences des communes vers l'interco.

- François Fillon dans la gazette du 19 janvier 2017 : ne conserve que les régions et les communautés de communes (plus de département et restent 6000 à 7000 communes).

- 1 janvier 2017 : regroupement de la commune de St Préjet d'Allier avec St Privat d'Allier

- 1 janvier 2017 : mise en place des nouvelles communautés de communes (10) et d'agglomération (1)

- 10 mars 2017 : l'AMRF relance pour la téléphonie mobile (ça passe ou ça ne passe pas) : signaler votre commune sur la plateforme "francemobile"

- 28 mars 2017 : conférence de presse de l'AMR43 d'avant l'élection présidentielle du 23 avril 2017 (1er tour) : proposition pour les candidats à la présidence de la république.

- 28 mars 2017 : Bilan transfert compétence PLU : sur 9 communautés ou agglomération 8 refusent le transfert automatique. Pour 2 c'était déjà fait.

- 19 mars 2017 : AG AMRF : plusieurs motions (modification instruction sur les cartes d'identités, contre la hiérarchisation des citoyens et des territoires, pour un retour de l'état dans les territoires ruraux). 150 propositions (état généreux de la ruralité)

- 1 mai 2017 : lettre ouverte à Emmanuel Macron (élu le 7 mai 2017)

- 8 juin 2017 : du changement dans les rythmes scolaires (les maires peuvent revenir à la semaine de 4 jours)

- 11 juillet 2017 : Vanik Berberian écrit à tous les députés proposition de loi n°86 pour le maintien des compétences E&A dans les compétences optionnelles

- 17 juillet 2017 : Conférence Nationale des territoires : "vivre où on l'a choisi", "des territoires de dialogue" - assouplissement des normes "mutation numérique" (THD et fracture territoriale).

Commentaire : Le président a appelé à une nouvelle relation entre l'état et les collectivités territoriales en précisant que dorénavant aucune décision concernant les collectivités ne serait prise sans qu'elle soit concertée avec elle. Le président annonce qu'il veut repenser en profondeur les interactions entre l'état et les collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques dont il veut partager la responsabilité.

En effet, 3 jours plus tard le 20 juillet 2017, le gouvernement annonce : -300 millions d'Euros dans la DETR et FSIL et une baisse supplémentaires du montant des dotations qui passe de 10 milliards à 13 milliards sur le mandat. Le tout sans concertation (la parole de l'état est-elle crédible).

- 22 septembre 2017 : Commission régionale stratégie numérique à Lyon (Préfet de région + Mme Jarry)
- 23 septembre 2017 : AG 2017 de l'AMRF à Monistrol d'Allier en présence de Cédric Szabo
- 30 septembre 2017 et 1/10 : congrès national des maires ruraux à Poullan sur mer
- 5 octobre 2017 : Envoi d'un courrier à M le Préfet pour demande de RdV. L'AMR43 souhaite être mieux représentée dans les commissions départementales (Conf des territoires, mobilité, alimentation) et échanger sur les sujets d'actualité.
- 12 octobre 2017 : Article de presse de l'AMR43 : modifier la loi NOTRe pour que la compétence E&A deviennent facultative ou optionnelle. L'Assemblée bloque.
- 15 octobre 2017 : Réduction du nombre de contrats aidés : passe de 500000 en 2013 à 200000 en 2018. 100000 en 2019.
- 20 octobre 2017 : Conférence des territoires déclinée en Haute-Loire : Le Préfet organise les débats sur 4 thèmes (fracture entre les territoires, allègement des normes, projet d'investissement, des innovations et des expérimentations dans la mise en œuvre des politiques publiques)
- 26 octobre 2017 (PLF 2018) : La réserve parlementaire remplacée par une dotation de solidarité locale.
 - 1 novembre 2017 : Pour une loi en faveur des communes et de la ruralité. Beaucoup de délibération (une quarantaine).
- 22 novembre 2017 : Cecile Gallien élue au bureau national de l'AMF
- 3 décembre 2017 : Cécile Gallien devient membre du bureau de LREM
- 14 décembre 2017 : 2ème conférence nationale des territoires à Cahors : 8 mégabits pour tous en 2020 30 mégabits d'ici 2022. Zone d'initiative privée : appel à manifestation d'engagement locaux et généralisation de la 4G. L'ambition à long terme reste la FO
- 16 décembre 2017 : Réunion décentralisée de l'AMR43 à St Georges d'Aurac

Propositions adoptées :

- Faire envoyer le "36000 communes" à toutes les communes (adhérentes ou non) de la Haute-Loire pour sensibiliser au travail de l'AMRF et peut-être enregistrer de nouvelles adhésions. Demande faite à l'AMRF qui pourra ensuite facturer l'AMR43.
- Travail en commissions à relancer et développer au sein de l'AMR43. Seule la commission "numérique et THD" de l'AMR43 fonctionne correctement.

► Le rapport d'activité est adopté.

III - 2) Présentation des comptes en situation fin 2017 et approbation

Francis DELMAS absent Pierre GENTES présente les comptes fin 2017 de l'AMR43

► LA BANQUE POSTALE

- Montant sur le compte de la banque postale : 3279,09 € (au 31 décembre 2016)
Dépenses 2016 = 1120,95 € // Recettes 2016 = 2640,00 € // Résultat 2016 = + 1519,05 €
- Montant sur le compte de la banque postale : 4290,62 € (au 31 décembre 2017)
Dépenses 2017 = 758,47 € // Recettes 2017 = 1770,00 € // Résultat 2017 = + 1011,53 €

► LE CALHL

- Montant sur le compte au CALHL : 5571,15 € (au 31 décembre 2016)
Dépenses 2016 = 4750,10 € // Recettes 2016 = 7515,10 € // Résultat 2016 = + 2765 €
- Montant sur le compte au CALHL : 8025,83 € (au 31 décembre 2017)
Dépenses 2017 = 4885,32 € // Recettes 2017 = 7340,00 € // Résultat 2017 = + 2454,68 €

► Le bilan financier 2017 est adopté.

IV - Restitution du résultat de l'enquête AMR43 de début 2018 (Pierre GENTES).

- Un trentaine de questions (34) sont proposées aux maires réparties sur 5 thèmes
- 22 réponses au questionnaire.
- La restitution (sous forme de synthèse) s'est déroulée en réunion du 21 avril 2018 à Vals Prés le Puy

Thème n° 1 : Le pouvoir du maire, la place de la commune dans l'intercommunalité

- ▶ Les maires ressentent une perte d'influence de la commune et du maire.
- ▶ Modifier la composition de la CDCI (les maires moins de 15%). La CDCI ne peut pas décider de telle ou telle fusion de commune sans les maires concernés
- ▶ Les décisions sont souvent prises en bureau communautaire sans réelle concertation avec les délégués. La dimension politique prend plus de place dans la gouvernance intercommunale. Ce système devient un principe de fonctionnement.
- ▶ Les maires rappellent que le président d'EPCI n'a pas de mandat pour parler en son nom.

Thème n° 2 : Un statut pour l' élu local afin de faciliter son mandat

- ▶ Sur l'articulation entre vie professionnelle et vie d' élu municipal, les avis sont variés mais pour beaucoup c'est difficile.
- ▶ être maire c'est de plus en plus de devoir et de moins en moins de pouvoir. Pour beaucoup ça va aller jusqu'à la disparition des maires.
- ▶ Les maires se sentent estimés par la population qui portant en demande toujours plus
- ▶ Dans les communes rurales les maires et les adjoints doivent tout gérer. C'est beaucoup de temps passé et des frais de déplacement de plus en plus élevés sans rapport avec le montant des indemnités.

Thème 3 : Baisse des ressources des communes et équilibre des budgets

- ▶ $1 U = 2 R$ dans le calcul de la DGF est une injustice qui ne s'explique pas d'autant que les charges sont souvent supérieures dans le rural (déplacement, achats du quotidien, etc...)
- ▶ La perte de la TH est un levier que n'auront plus les élus pour faire avancer leur commune. De plus les locataires ne payeront plus d'impôts locaux mais profiteront des infrastructures comme les autres. Davantage de familles devraient se déconnecter de leur commune car elles ne pourront plus sanctionner l' élu qui augmente les taux de la fiscalité locale.
- ▶ Parcours du combattant pour équilibrer les budgets avec des charges qui ne baissent pas et des dotations qui n'augmentent plus. Faute de moyen la commune se fait absorber.
- ▶ La dette du bloc communal représente 4,5% de la dette de l'état. Les élus contestent l'idée de faire payer les communes qui sont gérées en bon père de famille comme si le mauvais élève vient piocher dans la poche du bon élève.
- ▶ Les communes ne peuvent pas économiser plus. Elles sont au bout du bout. D'où une baisse des investissements et s'il n'y a plus que du fonctionnement un DGS suffira.

Thème 4 : L'avenir de la commune sans compétence régalienne (urbanisme, périscolaire, E&A, etc..)

- ▶ Quand on aura tout perdu se sera terminé pour la commune.
- ▶ Le niveau communal est une garantie pour des prix bas (eau, assainissement, forte présence bénévole, etc..).
- ▶ Un maire qui ne gère plus que les doléances du quotidien n'a plus un rôle de maire (plus de projet). Un DGS suffira.
- ▶ L'abandon de 75% du territoire serait une faute sociétale grave pour l'avenir du pays.
- ▶ Les multiples conférences des territoires se nourrissent de promesse et de bonnes paroles. Beaucoup de vacarme et peu de réalisation concrète.
- ▶ De moins en moins de candidat chez les élus municipaux. La réussite ou l'échec des projets ne se décide plus dans les communes. Il faut être un peu "kamikaze" pour être maire même si beaucoup reconnaissent que c'est enrichissant.
- ▶ La commune nouvelle ne peut se mettre en place que par la seule initiative des élus et de la population locale.

Thème 5 : Les services (numérique, santé, école, commerce, etc...)

- ▶ Il n'est pas possible de laisser aux seuls opérateurs, le déploiement du plan France THD FTTH fixe Internet car ils ont tous une logique financière. Les secteurs ruraux ne les intéressent pas. La chose publique doit entrer dans le jeu avec des RIP mais aussi avec la loi donc la contrainte.
- 40 RIP en France (29% à Axiome, 19% à Orange, 18% à Altitude, 13% à Tutor/Covage, 15% à SFR)

- ▶ Idem pour le déploiement du plan France THD mobile (4 G et plus). Convention partenariat de début 2018 entre l'état et les opérateurs (3 milliards sur 5 ans et 20000 pylônes chacun)
- ▶ La sauvegarde des services avec une proximité acceptable et un maillage optimisé est indispensable pour que les territoires ruraux restent vivants.
- ▶ Redonner goût aux populations de faire vivre leur village, préserver l'identité du village. Est ce que ce n'est pas trop tard car il y a des communes dans lesquelles il n'y a plus de commerce et de service en proximité.
- ▶ Préserver la qualité de vie dans les territoires ruraux et favoriser le développement des productions locales (circuits courts)

V - Enjeux en matière d'urbanisme dans un cadre réglementaire évolutif

Le PLU est issu de la loi SRU du 13 décembre 2000 (Solidarité et renouvellement Urbain). Il intègre la notion de "bassin de vie et de "territoires de pratiques" qui dépasse souvent le périmètre communal.

Les lois du Grenelle de l'environnement 2010/2012 (Borloo) et la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit dans son article 136 que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.

Toutefois, les communes pourront s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans **(entre le 27 /12/2016 et le 27 mars 2017, « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ».**

Modèle de délibération : - Considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;

- Rappelle que la communauté de communes doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issue de la volonté des maires ;

- Réaffirme que la communauté de communes – qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution - n'est légitime qu'en tant qu'outil au service des communes qui la composent. Le degré d'une coopération intercommunale efficace se réfléchit, se discute, s'adapte au contexte local et ne se décrète pas arbitrairement, pas plus qu'il ne s'impose de façon autoritaire.

La loi ALUR souhaite que le PLUi devienne la règle et le PLU communal l'exception.

Le PLUi privera les communes des capacités d'aménagement et de gestion du droit des sols.

Les PLU existants restent en vigueur mais sont soumis aux obligations d'évolution pour intégrer les lois du Grenelle et se mettre en conformité avec le SCOT.

- Il y a un SCOT de la Jeune Loire depuis plus de 10 ans
- Il y a un SCOT sur le pays du Velay (approuvée le 3 septembre 2018).
- Pas de SCOT pour le Pays de La Fayette pour l'instant.

Réactions de maires : Des restructurations importantes sont à prévoir dans les PLU avec le SCOT du pays du Velay : Loudes, Polignac, Sanssac l'Eglise

Il y a beaucoup de petites communes qui ne sont pas dotées d'un PLU ou d'une CC. Elles sont donc au RNU et c'est le Préfet qui décide et qui applique la construction limitée au seul secteur construit existant (pas de discontinuité de l'habitat).

● Avec le PLUi c'est la comcom qui paye à la place de la commune mais cette dernière a perdu la compétence urbanisme.

● Sans le PLUi, c'est la commune qui paye son PLU mais elle garde la compétence urbanisme.

C'est ce débat qui n'a pas pu avoir lieu sur la comcom MLM.

Il y a quelques années, deux communautés de communes avaient pris librement la compétence urbanisme.

- La communauté de communes du Brivadois : 24 communes et 16307 habitants
- La communauté de communes du Pays de Cayres et de Pradelles : 19 communes et 5230 habitants

Transfert refusé de la compétence PLU

- Communauté d'agglomération du Puy en Velay : 71 communes et 81669 habitants
- Communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron : 14 communes et 29976 habitants
- Communauté de communes des Rives du Haut Allier : 65 communes et 18347 habitants
- Communauté de communes Loire et Semène : 7 communes et 20243 habitants
- Communauté de communes des Sucs : 9 communes et 17406 habitants
- Communauté de communes Auzon communauté : 13 communes et 9336 habitants
- Communauté de communes du Haut Lignon : 6 communes et 8314 habitants
- Communauté de communes du Pays de Montfaucon : 8 communes et 8353 habitants

Transfert automatique de la compétence PLU le 27 mars 2017.

- Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal (1) : 22 communes et 11022 habitants

VI - Echanges sur le thème "La commune rurale, aujourd'hui plus que jamais !" au congrès 2018

Au congrès 2017 : "La commune, territoire de France".

Pierre GENTES présente à M le Préfet une synthèse de ce qui suit :

► La place de la commune dans le territoire

- Il faut continuer à croire à la place la commune comme pivot indispensable de l'organisation territoriale de demain.
- La commune est source d'efficacité territoriale à travers la proximité pour les services, à travers la démocratie locale (le maire est encore l' élu le mieux apprécié de la population), à travers son identité territoriale (sur un périmètre géographique), etc
- La commune offre une vision pertinente du bassin de vie (un territoire de vie se délimite à un bassin de vie), avec des services dans son bourg-centre et des villages vivants dans un périmètre proche.
- Le bourg centre est le premier niveau de service de proximité (moins de 15 mn).
- La commune est une entité administrative concrète, le citoyen sait où il est. La communauté de communes n'est pas un repaire pour le citoyen, ni un symbole.
- Ne pas négliger ou occulter le rôle fondamental de la commune dans la vie sociétale, institutionnelle et politique du pays
- Nous demandons l'instauration d'un ministère à part entière de la ruralité.

► Une autre vision de la ruralité dans la société :

- Comment sortir de la vision négative qu'un certain "microcosme" ou que des médias prêtent parfois aux communes rurales ?
- L'espace que nous occupons nous enseigne l'interdépendance de la complémentarité Ville - Campagne.
- Les ruraux vont en ville pour aller à l'université ou dans des grands centres commerciaux, assistent à des concerts ou des grands événements sportifs, etc..
- Inversement les urbains viennent la campagne pour marcher, se détendre, etc.. La campagne c'est le lieu où se libère la contrainte de la concentration pour les entreprises en lien avec la qualité de vie.
- la ville n'est pas l'expression accomplie de la modernité alors que la campagne serait en attente de cette modernité.
- La ruralité d'aujourd'hui ne correspond pas à la campagne des années 1940 ou 1950 agricole et homogène. Elle est plurielle c'est à dire diversifiée dans ses composantes et sa dynamique. Partout la multifonctionnalité s'est imposée. Ainsi cohabitent, agriculture, commerce, tourisme, les fonctions résidentielles liées à la vie locale, villégiature.

- La ruralité ne se définit pas seulement par les activités qu'on y exerce mais aussi plus **par la façon d'occuper (d'habiter) le territoire.**

► **Un aménagement équilibré du territoire**

- La DGF : toujours et encore : 1 U = 2 R (< 500 habitants : 64 €/hab ; > 200000 habitants : 128 €/hab).

DSR : 38 €/hab (1,42 milliards en 2016)

DSU : 82,50 €/hab (2,09 milliards en 2016)

- Le déploiement du THD Internet fixe et mobile sans oublier une partie du territoire.
- la santé : cela fait 25 ans que l'on parle du manque de médecins dans le milieu rural. Il y a les maisons de santé ou cabinet pour médecin itinérant qu'il faut mailler en tenant compte des lieux de vie de la population. Il y a les opportunités de la télémédecine. Il y a aussi des mesures coercitives puisque les mesures incitatives ne fonctionnent pas.
- Les EHPAD en veillant à préserver la proximité des résidents avec leur ancien lieu de vie. Promouvoir des AHPAD de plus 80 lits c'est ne pas respecter nos anciens et pas la solution pour faire des économies.
- L'équilibre des budgets avec des dotations qui dans l'ensemble ne progressent plus. Dans les petites communes les maires sont au bout du bout pour équilibrer leur budget. Il n'y a plus rien à gratter dans le fonctionnement. Ce qui n'empêche pas le président Macron "j'ai demandé aux collectivités territoriales de faire des économies de fonctionnement", "les préfets auront un rôle nouveau dans l'application du pacte financier entre l'état et les territoires", on parle de "contrat financier". Encore plus irréaliste quand le ministre Christophe Castaner "transférer de la dépense de fonctionnement vers de la dépense d'investissement" ce qui fera l'objet d'un "contrat avec les collectivités", "nous ne baisseront pas les dotations aux collectivités locales parce qu'on veut faire un choc massif d'investissement".
- Les maires ruraux dénoncent un discours qui porte uniquement sur la "rentabilité des habitants". La "donnée population" ne peut pas être le seul critère. C'est la preuve que nos gouvernants n'ont pas de vision d'aménagement équilibré du territoire. Les maires ont des projets et des solutions pour développer leur commune et leur territoire. Je fais référence au Président Macron en visite dans un village rural du département des Vosges, Les Voivres le 18 avril 2018. Il a appelé les maires à faire une « révolution culturelle » : avoir des projets. *« Je vous demande aussi cette petite révolution culturelle de votre côté, [...] passons aux projets et aux solutions ; et allons vers cette République des territoires et vous m'aurez à vos côtés »*. *« Il y a trop de procédures et de formalisme. Décidons que le mot d'ordre pour notre pays, ce sont les projets et les solutions. C'est ce que je demande à nos fonctionnaires »* et de poursuivre *« à chaque fois qu'il y a des projets à accompagner, qu'il y a des facilités à donner, on sera là ! »* M le Préfet, les maires ruraux ont des projets aidez-nous à trouver des solutions.
- Les élus ruraux que nous sommes, ont la volonté d'agir et d'incarner une ruralité vivante.

► **Une intercommunalité choisie**

- Ce n'est pas parce qu'on crée des communautés de communes XXL que l'on crée de nouveaux bassins de vie.
- Ce n'est pas parce qu'on empile des communes dans des communautés de communes XXL que l'on crée du financement supplémentaire.
- Sur les dossiers structurants, les maires sont les grands oubliés car les décisions se prennent en Préfecture avec les élus de la strate du dessus. Que devient le maire et la commune ?
- Veut-on une communauté respectueuse des élus communaux (les délégués) ou une communauté autoritaire. Devons-nous tolérer une telle régression démocratique, une dilapidation d'un capital en élu de proximité ?

- La communauté de communes pourrait être tentée d'utiliser le budget de la commune comme d'une variable d'ajustement pour équilibrer le sien.

► Plus globalement

- Les maires ruraux sont convaincus qu'il y a un avenir pour les territoires ruraux alors ils se battent pour ça avec optimisme et détermination.
- Ils se battent d'autant plus que la question de l'avenir des territoires ruraux n'a pas été audible pendant les débats électoraux lors de la présidentielle, des législatives et des sénatoriales. **Les maires ruraux sont là pour faire que le débat sur la ruralité retrouve sa place.**
- Pour l'élection municipale de 2014, Les maires et les équipes municipales en place n'avaient pas écrit dans le plan de mandat de 2014 qu'ils et elles seraient contraintes (je n'ai pas dit complice) à œuvrer pour faire s'évaporer la commune dans l'interco avec la perte des compétences régaliennes. La population ne voit pas cela mais elle pourrait demander des comptes.
- Dans ce contexte, je préconise que lors des élections municipales de 2020, les candidats (es) jouent l'honnêteté avec les électeurs. Si ce n'est pas le cas, ils pourraient être traités de complice avec le processus de disparition de la commune. Pour éviter cela, il serait de leur intérêt qu'ils présentent dans leur plan de mandat leur projet pour l'avenir de la commune.
- Il y a une analyse qui ne tient pas : le discours de quelques économistes (directrice de l'IPRAP par exemple) et quelques élites disent partout que la petite commune coûte cher, trop de personnel, etc.. Dire cela n'est pas exact (dans la dette de l'état la dette des collectivités pèse pour 4,9 milliards). La preuve est vite faite quand on regarde le travail qu'effectuent les personnels administratifs et techniques dans les petites communes. Cela sans compter le travail bénévole de 500 000 élus locaux et 2 millions de personnes bénévoles dans l'associatif qui effectuent un travail considérable mais qui va s'étioler au bout et au bout d'un certain temps disparaître mais il sera trop tard.

Intervention de M le PREFET

- "New deal" accord du 14 janvier 2018. la première réunion de "l'équipe-projet mobiles" en Haute-Loire se tient à la Préfecture le 17 septembre 2017 à 15h00. Le Président de l'AMR43 est invité et sera présent. C'est un accord contraignant pour les opérateurs qui s'exposent à des pénalités financières si les objectifs ne sont pas atteints. L'équipe-projet va établir des priorités.
- Le Plan santé du gouvernement va être présenté à l'Elysée mercredi prochain 19 septembre 2018.
- Pour les écoles primaires OK mais il y a des écoles à un seul niveau et là ça pose un problème. Il faut donc travailler pour trouver le bon format en regroupant des classes d'écoles différentes (RPI)
- Regroupement des communes. Dans quelques années ça pourrait devenir obligatoire. Chaque maire doit pouvoir décider car c'est du domaine du politique. Un référendum local pour solliciter l'avis de la population pourquoi pas, il n'y a pas besoin d'une loi pour ça.
- Autres sujets de la Préfecture :
 - Commission CDCI est invitée pour examiner des questions sur l'eau et l'assainissement (pas assez d'eau, tuyaux en mauvais état, etc...).
 - PG demande à M le Préfet si les présidents de Syndicat des eaux et assainissement seront invités à la CDCI. réponse non car ils ne sont pas membre de la CDCI. PG insiste, cela pose problème car les membres de la CDCI vont décider à la place de ceux qui sont en responsabilité. Nota : Le Préfet, le premier ministre va aider pour les projets, ne pas louer le train.
 - Ecole Nationale : Plan contre le terrorisme (exercice de confinement dans les écoles)
 - Délégué police gendarmerie , est-ce en place dans les communes ?
 - Chasseurs et agriculteurs (plan d'égrainage)
 - Contrat de ruralité : dans le département, DETR 2013 : 4,5 milliards, DETR2018 : 10 milliards.
 - SDASAP (accès aux services publics) ---> bassin de vie. M le préfet demande l'avis des maires.
 - Les radars (19 morts depuis le début de l'année 2018 (10 en 2017). Les morts sont en milieu rural pas en ville. 80 radars demandés pour être en phase avec la circulaire ministérielle.

- Nous avons besoin des métropoles pour le développement économique : exemple de la métropole Marseille.

19h45 : fin de la réunion.

Point de situation sur les adhésions à la date de la réunion.

Nombre de communes adhérentes en 2013 : 30 communes

Nombre de communes adhésentes en 2014 : 40 communes

Nombre de communes adhérentes en 2015 : 56 communes

Nombre de communes adhérentes en 2016 : 62 communes

Nombre de communes adhérentes en 2017 : 72 communes

Nombre de communes adhérentes en 2018 : 81 communes

Le bureau de l'AMR43 est inchangé.

Président : Pierre GENTES

Vice Président : Cécile GALLIEN - Pierre ASTOR

Secrétaire : Christophe BEDROSSIAN

Trésorier : Francis DELMAS

Vice Trésorier : Madeleine GRANGE

Le bureau sortant ne connaît pas de changement